



**RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS DE LA 56E
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :**

AFRIQUE DU SUD

03 JUIN 2025

Monsieur le Président, Honorables membres du Forum, distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est un profond honneur pour moi de soumettre le rapport national sur la mise en œuvre par l'Afrique du Sud des résolutions adoptées lors de la 56e réunion de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC (PF) qui s'est tenue du 6 au 15 décembre 2024 au Radisson Blu Mosi-Oa-Tunya Resort, Livingstone, Zambie.

L'Assemblée plénière s'est réunie sous le thème « Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour des parlements intelligents, inclusifs et réactifs dans la région de la SADC ». Conformément à ce thème et aux résolutions adoptées par la 56e Assemblée plénière, notre Parlement a activement suivi la mise en œuvre des cadres politiques, programmes et plans d'action pertinents par l'Exécutif. Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer à cette session de la 57e Assemblée plénière que, dans l'exercice de leur mandat constitutionnel de surveillance et de reddition de comptes, nos députés ont soulevé plusieurs questions parlementaires relatives à la technologie et à l'innovation en Afrique du Sud au cours de la période de référence 2024-2025. Cela témoigne de notre détermination à tirer parti de notre travail parlementaire pour exploiter le potentiel et l'impact longitudinal de la technologie et de l'innovation afin d'atteindre les objectifs sociétaux et économiques de notre pays en matière de développement.

Honorable Président, pour ne citer que quelques exemples :

- Le 2 mai 2025, une question parlementaire a été posée au ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence à la suite de la session sur la propriété intellectuelle (PI) et la commercialisation des technologies sur (a) comment son ministère prévoit d'étendre l'éducation à la PI pour garantir que les entrepreneurs locaux comprennent comment protéger

et monétiser leurs

innovations et s'il existe des propositions visant à intégrer l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires et universitaires afin de favoriser une culture de l'innovation dès le début ?

- Le 17 avril 2025, des questions parlementaires ont également été posées au ministre de la Science, de la Technologie et de l'Innovation : premièrement, compte tenu de l'importance croissante de l'innovation pour stimuler la croissance économique et relever les défis sociétaux, quelles initiatives son ministère met-il en œuvre pour soutenir la recherche et le développement dans les technologies émergentes ? Deuxièmement, comment compte-t-il garantir que les innovations spécifiées soient accessibles et bénéfiques à tous les secteurs de la société ? Troisièmement, notant que la transformation numérique devient de plus en plus essentielle à la croissance économique et à la prestation de services, quelles initiatives spécifiques son ministère mène-t-il pour favoriser l'innovation dans les technologies numériques et comment son ministère veillera-t-il à ce que les avancées spécifiées soient inclusives et accessibles à toutes les communautés, tous secteurs confondus ?
- Le 27 mars, d'autres questions parlementaires ont été posées au ministre de la Science, de la Technologie et de l'Innovation sur : a) quels efforts globaux sont entrepris pour garantir un accès équitable au financement de la science, de la technologie et de l'innovation pour les institutions et les chercheurs historiquement défavorisés et b) comment les initiatives s'attaquent-elles aux obstacles systémiques pour garantir que les groupes marginalisés puissent participer pleinement et bénéficier des opportunités de recherche et d'innovation ?

Par ailleurs, le 28 mars 2025, l'Administration parlementaire a informé la Commission mixte permanente de la gestion financière du Parlement de l'incendie qui a ravagé notre bâtiment parlementaire et des questions de reconstruction et de restauration. La réunion a notamment abordé l'impératif de « tirer parti de la technologie et de l'innovation pour des parlements intelligents, inclusifs et réactifs ». Le projet de restauration vise également à examiner les questions de modernisation des TIC, notamment la radiodiffusion, les systèmes hybrides et les réseaux de données. L'élément le plus important est le centre de données que nous devons remplacer.

Ce centre de données, situé au sous-sol de l'Assemblée nationale, a été entièrement endommagé par l'eau lors de l'incendie. L'objectif est de promouvoir un parlement intelligent, un parlement qui permettra aux députés d'être efficaces dans l'élaboration des lois et de participer efficacement. À cela s'ajoute bien sûr la disposition de l'article 59 que notre Parlement doit respecter, qui facilite l'accès et la participation du public à ses processus législatifs et autres, notamment en lui permettant de participer aux débats, aux travaux des commissions et au processus législatif dans son ensemble. C'est l'une des injonctions constitutionnelles qui a façonné la forme et les perspectives du projet de reconstruction et de restauration.

En complément de cela, Honorables Membres,

Français Il convient de rappeler que la 56e Assemblée plénière a également adopté diverses résolutions relatives au rôle des parlements dans la collecte, l'allocation et la dépense des ressources nécessaires au financement de la santé publique et de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR). À cet égard, les parlements ont été exhortés, entre autres : a) à donner la priorité au financement de la santé dans les allocations budgétaires nationales, en veillant à ce que les ressources nationales consacrées à la santé soient augmentées conformément à l'objectif de la Déclaration d'Abuja d'au moins 15 % des budgets nationaux ; b) à plaider pour la mise en place de régimes nationaux d'assurance maladie afin de réduire les dépenses de santé à la charge des patients, de protéger les ménages contre les dépenses de santé catastrophiques et de garantir l'équité dans l'accès aux services de santé et ; c) soutenir la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement de la santé, notamment des taxes affectées aux produits nocifs (par exemple, le tabac, l'alcool) et des prélèvements sur d'autres secteurs, en veillant à ce que ces fonds soient alloués de manière transparente à l'amélioration des services de santé, en particulier dans les zones mal desservies.

Je peux informer les honorables députés qu'à la suite de la révision en 2021 de la Politique nationale sud-africaine intégrée de santé et de droits sexuels et reproductifs (SSHR), qui fournit une feuille de route pour des services intégrés de SSHR, notre parlement a entamé le processus législatif relatif au projet de loi sur l'assurance maladie nationale (NHI). Ce projet de loi a ensuite été approuvé par le Président le 15 mai 2024. Aujourd'hui, la nouvelle loi n° 20 de 2023 sur l'assurance maladie nationale (NHI) vise, entre autres, à assurer une couverture santé universelle, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur l'accès à la SSHR et son financement. La promulgation de ce projet de loi a marqué une étape clé vers une couverture santé universelle, complète et de qualité pour tous. Il est important de souligner à cet égard que la nouvelle loi sur le NHI sera mise en œuvre progressivement, selon une approche progressive et programmatique basée sur la disponibilité des ressources financières de 2024 à 2028.

Par ailleurs, en ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement de la santé, notamment des taxes affectées sur les produits nocifs (par exemple, le tabac et l'alcool), je peux signaler que le 14 mai 2025, la commission du portefeuille de la santé de notre Assemblée nationale a été informée par le Conseil national du développement économique et du travail (Nedlac) de sa contribution au projet de loi sur le contrôle des produits du tabac et des systèmes de distribution électronique. Ce projet de loi vise notamment à réglementer le tabagisme, la vente et la publicité des produits du tabac et des systèmes de distribution électronique, et à prévoir les questions qui y sont liées.

Honorable Président,

La 56e Assemblée plénière a également abordé la question très importante de « tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale de la SADC pour

Français une responsabilisation renforcée et un développement socio-économique inclusif ». À cet égard, les parlements ont été exhortés, premièrement, à élaborer des stratégies pour renforcer leurs fonctions de surveillance et législatives afin de promouvoir la construction et la consolidation de la démocratie dans les États membres en révisant et en mettant à jour les cadres juridiques des processus électoraux afin de les aligner sur la Loi type de la SADC sur les élections et les Principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques. Deuxièmement, à améliorer la transparence et l'intégrité électorales pour prévenir les violences post-électorales et instaurer la confiance dans les processus électoraux en renforçant les mécanismes d'indépendance et de responsabilisation des commissions électorales afin de garantir l'intégrité électorale et de favoriser la confiance des parties prenantes. Enfin, à plaider en faveur de la transposition de la Loi type de la SADC sur les élections dans le droit interne afin d'aligner les lois des États membres sur les normes régionales et internationales, garantissant l'égalité de traitement de tous les partis politiques.

Je peux informer les honorables députés que, le 7 mai 2024, le Président sud-africain a approuvé la loi n° 14 de 2024 portant modification de la loi sur les questions électorales. Cette loi modifie la loi de 2018 sur le financement des partis politiques et introduit des réformes importantes dans les lois sud-africaines sur le financement électoral et politique. Elle vise à prévoir et à réglementer le financement public et privé des partis politiques, des candidats indépendants et des représentants indépendants, indispensable non seulement pour améliorer la transparence et l'intégrité des processus électoraux, mais aussi pour promouvoir la construction et la consolidation de la démocratie.

Monsieur le Président,

La 56e Assemblée plénière a également adopté une résolution sur l'impact cumulatif de la promotion de la participation citoyenne à l'intégration régionale de la SADC pour une responsabilisation accrue et un développement socio-économique inclusif et la cohésion. À cet égard, les États membres ont été invités à créer un environnement qui facilite la valorisation des minéraux critiques afin de créer des emplois, en particulier pour les jeunes, et de créer des chaînes de valeur. En outre, nous avons exhorté les États membres à : a) organiser un programme de renforcement des capacités pour les jeunes au-delà de l'éducation formelle afin de garantir leur inclusion dans les secteurs clés qui orientent les programmes de la jeunesse dans les plateformes nationales et régionales ; b) stimuler le secteur agricole pour stimuler le commerce et créer une autosuffisance économique ; et c) élaborer des stratégies pour récupérer les emplois perdus créés par la pandémie de Covid-19.

À cet égard, je peux signaler aux Honorables Membres que l'Afrique du Sud poursuit activement la valorisation des minéraux afin de valoriser ses ressources et de stimuler la croissance économique.

Cela implique de transformer les minéraux bruts en produits à plus forte valeur ajoutée, favorisant ainsi l'industrialisation et la création d'emplois. L'engagement de l'Afrique du Sud en matière de valorisation est motivé par son leadership mondial dans des domaines clés.

des minéraux comme les métaux du groupe du platine (MGP), le manganèse et le chrome, ainsi que son rôle stratégique dans les BRICS élargis et le G20.

S'exprimant lors du Forum économique mondial de Davos en janvier 2025, le président sud-africain, S.E. Cyril Ramaphosa a déclaré que les pays riches en ces minéraux – dont le lithium, le cobalt, le cuivre et le nickel – devraient être ceux qui bénéficieront le plus de leur exploitation. Le Président Ramaphosa a ainsi souligné que l'une des priorités de l'Afrique du Sud pour sa présidence du G20 était de mobiliser le soutien à la valorisation des minéraux et à leur exploitation pour une croissance et un développement inclusifs. Pour le Président Ramaphosa, cela se fera en appelant à un cadre du G20 sur l'industrialisation et l'investissement verts visant à parvenir à un compromis global « favorisant la valorisation des minéraux critiques, notamment à proximité de la source d'extraction ». Il est à espérer que, cumulativement, cela aboutira à « une relation additive plutôt qu'extractive » et inversera la tendance historique selon laquelle les pays riches en ressources, dont beaucoup sont africains, sont perdants « car les bénéfices se déplacent de leur propre pays vers d'autres régions du monde ».

Mais en plus des Honorables membres susmentionnés, le 23 juillet 2024, le Président sud-africain a également approuvé la loi de 2024 portant modification de la loi nationale sur les petites entreprises (loi 21 de 2024), qui vise à créer un environnement plus favorable et plus équitable pour les petites entreprises en Afrique du Sud. La loi y parvient en améliorant l'accès aux ressources et en réduisant les charges réglementaires. De plus, le 29 octobre 2024, le Président a approuvé la loi n° 23 de 2024 sur le développement des ressources pétrolières en amont. Entre autres, la loi vise à assurer le développement ordonné des ressources pétrolières ; à assurer un accès équitable et un développement durable des ressources pétrolières du pays ; à assurer la participation active de l'État et des personnes noires au développement des ressources pétrolières du pays. Cela contribuera certainement grandement à la création de chaînes de valeur pour les start-ups dirigées par des jeunes et à la création d'un environnement qui facilite la valorisation des minéraux essentiels pour la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Concernant l'élaboration de stratégies pour récupérer les emplois perdus suite à la pandémie de Covid-19, le président sud-africain, S.E. M. Cyril Ramaphosa, a indiqué lors de son discours sur l'état de la nation de 2024 que l'une des mesures importantes prises par le gouvernement pour relever le défi du chômage des jeunes est l'intervention présidentielle en faveur de l'emploi des jeunes. Cela a impliqué la création de la plateforme SAYouth.mobi, une plateforme à taux zéro permettant aux jeunes chômeurs d'accéder à des opportunités d'apprentissage et de revenus. À ce jour, plus de 4,3 millions de jeunes sont inscrits sur le réseau et 1,6 million ont déjà obtenu des opportunités.

Le 12 mars 2025, la Commission du portefeuille de l'emploi et du travail de l'Assemblée nationale a été informée par le vice-ministre de l'Emploi et du Travail du Programme d'activation du travail (LAP). La Commission a été informée que ce programme constitue la réponse politique directe du gouvernement sud-africain au chômage. Il offre aux demandeurs d'emploi des possibilités d'améliorer leur employabilité et de les connecter au monde du travail. L'accent est mis sur la combinaison de la formation professionnelle, de l'expérience professionnelle et des services de placement pour faciliter l'insertion professionnelle des participants.

Par ailleurs, le 23 avril 2025, le ministère de l'Emploi et du Travail a informé la Commission du portefeuille de l'Emploi et du Travail de l'Assemblée nationale de ses plans annuels de performance 2025-2026. Lors de cette réunion, le ministère a indiqué qu'à moyen terme, il prévoyait d'enregistrer Français 2,8 millions de demandeurs d'emploi, fournir des conseils à 780 000 demandeurs d'emploi et placer 195 000 demandeurs d'emploi dans des opportunités d'emploi enregistrées. Le ministère a en outre indiqué qu'il procéderait à une révision annuelle du salaire minimum national, y compris l'élaboration de mécanismes de suivi pour mesurer son impact sur l'économie, la négociation collective, la réduction des écarts de revenus et les ajustements proposés. Par le biais du programme phare UIF LAP, le ministère vise également à contribuer à l'amélioration de l'employabilité des chômeurs, dans le cadre d'autres initiatives gouvernementales visant à stimuler la création d'emplois sur le marché du travail. Le LAP contribuera à hauteur de 4 milliards de rands au programme présidentiel de relance de l'emploi pour l'exercice 2024/25 et, grâce à d'autres financements reçus, le ministère poursuivra également le Pathway Management Network qui vise à stimuler la demande en créant davantage d'opportunités d'emploi, en soutenant un accès accru aux interventions pertinentes en matière d'éducation et de formation, en aidant les jeunes à faire des choix en termes d'accès à l'apprentissage et/ou de revenus, et en identifiant les obstacles à l'entrée sur le marché du travail.

Monsieur le Président,

La 56e Assemblée plénière a également adopté une résolution sur la question la plus urgente : plaider en faveur d'une augmentation des allocations budgétaires pour le financement de la lutte contre le changement climatique, en insistant sur le financement de projets d'adaptation, d'atténuation et de résilience par les parlements membres du PF de la SADC, en particulier dans les régions vulnérables et à haut risque. Les membres ont été encouragés à soutenir la simplification de l'accès à des fonds tels que le Fonds vert pour le climat et la création d'entités d'accès direct aux niveaux national et régional. De plus, les parlements membres du PF de la SADC ont également été exhortés à adopter et à mettre en œuvre des politiques favorisant l'agroécologie et les pratiques agricoles intelligentes face au climat afin de renforcer la résilience, de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité

alimentaire. Il a également été décidé que les parlements membres devraient soutenir et privilégier les approches sensibles au genre et les incitations financières pour les pratiques agricoles durables.

Je peux informer les Honorables Députés que la loi n° 22 de 2024 sur le changement climatique a été promulguée. Elle vise, entre autres, à permettre le développement d'une réponse efficace au changement climatique et une transition juste et à long terme vers une économie et une société sobres en carbone et résilientes au changement climatique en Afrique du Sud, dans le contexte du développement durable ; et à prévoir les questions connexes. Il est tout aussi important de souligner, dans le contexte sud-africain, que la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique de 2020 a mis en avant la planification de l'adaptation au changement climatique en Afrique du Sud. Grâce à des efforts concertés et à la supervision ciblée de différentes commissions parlementaires, l'Afrique du Sud a depuis intégré la durabilité, l'atténuation du changement climatique et la résilience climatique dans son cadre global de politique et de développement, y compris divers plans, stratégies et politiques nationaux et sectoriels. Et cela devient d'autant plus crucial que le pays vise une transition vers une économie sobre en carbone, conscient que cela contribue à une économie plus durable, résiliente et compétitive à l'échelle mondiale, soutenant ainsi des objectifs de développement plus larges.

Cependant, malgré ces engagements politiques et l'augmentation du financement climatique ces dernières années, les flux financiers restent bien en deçà des besoins estimés. Enfin, les bénéfices de l'adaptation – environnementaux, sociaux et économiques – sont difficiles à appréhender pleinement. Comme l'a rapporté la Commission présidentielle sud-africaine sur le climat au Parlement, le Fonds d'adaptation a mobilisé 133 millions de dollars lors de la COP29, mais ces engagements tardent souvent à se traduire en projets sur le terrain. En Afrique du Sud, le financement climatique annuel suivi a atteint 131 milliards de rands par an en moyenne entre 2019 et 2021, un record historique, mais encore loin des besoins annuels moyens estimés de 334 à 535 milliards de rands par an. Alors que 18 milliards de rands de financement public national et 113 milliards de rands internationaux ont été versés au financement climatique en 2023, les contributions du secteur privé restent sous-déclarées et non dimensionnées en raison de difficultés de suivi et d'une priorité donnée à l'assurance au détriment de la résilience au sens large.

Comme l'a rapporté la Commission présidentielle pour le climat, le monde est confronté à des risques et des impacts climatiques croissants, et l'Afrique du Sud se trouve à un tournant décisif. Les vulnérabilités économiques, sociales et environnementales du pays soulignent l'urgente nécessité d'une adaptation climatique. De même, dans le contexte des discussions du G20 et de la 29e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024, le financement de l'adaptation apparaît incontestablement comme un levier essentiel pour renforcer la résilience, mais des obstacles importants entravent sa mise en œuvre. C'est pourquoi, lors du 11e Sommet des présidents de

parlement du G20 (P20), les débats sur la promotion d'une augmentation des allocations budgétaires pour le financement climatique, en particulier pour les projets d'adaptation, d'atténuation et de résilience, occuperont une place centrale.

Monsieur le Président,

Français La 56e Assemblée plénière a en outre adopté une résolution sur l'importante question des mesures législatives et de surveillance visant à renforcer la mise en œuvre des cadres régionaux de parité des sexes au niveau national. En ce qui concerne la lutte contre le mariage des enfants et la violence sexiste chez les jeunes par le biais de la législation et de programmes éducatifs, il a été décidé qu'il faudrait renforcer le plaidoyer en faveur de la transposition de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants, des sanctions plus strictes pour les contrevenants, des lois plus strictes sur le mariage des enfants et la dépénalisation de l'avortement afin de garantir l'autonomie des femmes et des filles dans leurs décisions en matière de santé reproductive. Concernant l'amélioration de la représentation des jeunes dans les processus décisionnels aux niveaux national et régional : les parlements membres ont été exhortés à continuer de promouvoir des plateformes de dialogue avec les jeunes et à intégrer leurs voix dans les discussions politiques par le biais de forums, d'organes consultatifs et de partenariats intersectoriels. De plus, concernant les initiatives visant à réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales, les États membres du PF de la SADC ont été exhortés à agir rapidement sur les engagements en matière d'inclusion numérique et à fournir des rapports d'étape réguliers, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Dans le même ordre d'idées, des mesures urgentes ont également été demandées pour combler les lacunes juridiques et garantir une budgétisation tenant compte des questions de genre et des jeunes pour l'expansion des infrastructures numériques, en particulier dans les zones rurales mal desservies.

Je peux informer, Honorables Députés, que, concernant la lutte contre le mariage des enfants et les violences sexistes chez les jeunes, le 14 mai 2025, la Commission du développement social de notre Assemblée nationale a été informée par une délégation de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la violence contre les enfants. Parmi les autres développements tout aussi importants à signaler concernant la question des violences sexistes, citons la promulgation, le 24 mai 2024, par le Président Ramaphosa, du projet de loi portant création du Conseil national sur les violences sexistes et le féminicide. Le Conseil national sur les violences sexistes et le féminicide coordonnera et assurera le leadership stratégique de la lutte contre les violences sexistes et le féminicide. Il sera multisectoriel et s'appuiera sur l'expertise de toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les syndicats et les entreprises. La création du Conseil était l'une des résolutions du premier Sommet présidentiel sur les violences sexistes et le féminicide, convoqué en 2018.

Monsieur le Président, la 56e Assemblée plénière a également adopté une résolution sur l'importante

question de l'intégration rapide des lois types de la SADC et des protocoles connexes dans le droit interne. À cet égard, les parlements membres ont été encouragés à officialiser la nomination de points focaux afin de créer des liens avec les mécanismes de rapportage nationaux de la SADC, de l'UA et de l'ONU, afin de garantir que le travail effectué dans les États membres soit dûment enregistré et reconnu au niveau des parlements de la SADC. Je peux

Nous signalons qu'au sein de notre chaîne de valeur parlementaire et de nos activités parlementaires, les personnes chargées de cette mission se trouvent au sein de la Section multilatérale de notre Division des relations internationales et du protocole.

Enfin, Monsieur le Président,

Étant donné que le Secrétariat du PF de la SADC nous a demandé d'inclure dans nos rapports nationaux une évaluation des progrès réalisés sur les questions d'actualité et dans la mise en œuvre des résolutions de la 56e Assemblée plénière, je souhaite conclure en rapportant ce qui suit :

- A. Concernant les progrès réalisés au niveau national pour formuler des observations sur le projet de Protocole portant création du Parlement de la SADC:** Le 11 avril 2025, le ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération a écrit à notre Assemblée nationale concernant la transformation du Forum parlementaire de la SADC en Parlement de la SADC. Selon le ministère, les États membres ont été instamment priés de soumettre leurs contributions au projet de protocole sur le Parlement de la SADC avant le 30 avril 2025 et il a exprimé sa volonté et sa disponibilité à faciliter la transmission des contributions du Parlement sud-africain au Protocole. Cependant, compte tenu de la nécessité urgente d'adopter le projet de loi sur le budget et la répartition des recettes pour l'exercice 2025/2026 et des circonstances imprévues et des retards dans la finalisation de ce processus législatif, la Commission du portefeuille des relations internationales et de la coopération de notre Assemblée nationale et la Commission spéciale de la sécurité et de la justice du Conseil national des provinces n'ont toujours pas programmé de réunions de commission pour examiner et délibérer sur le projet de protocole. Il est envisagé que cette question soit prioritaire au cours de ce premier trimestre de l'exercice financier 2025/2026 afin que la contribution et/ou la soumission du Parlement sud-africain sur le projet de protocole puisse être transmise rapidement au Secrétariat de la SADC.
- B. Sur la question de l'observation des élections et de savoir si notre Parlement soutiendra les missions d'observation électorale (MOE) du PF de la SADC :** Français compte tenu de l'engagement et du haut niveau d'importance que notre parlement attache au travail et à toutes les activités programmatiques du SADC-PF, je peux signaler qu'en principe, le Parlement sud-africain soutient le déploiement de l'EOMS dans les États membres organisant des élections générales au cours de l'année civile 2026. Toutefois, en ce qui concerne la contribution de 6 000 USD par élection et le parrainage de deux députés pour participer à chaque EOM, c'est la question qui doit encore être débattue et décidée par les deux chambres, en fonction de l'affectation principale [allocation] au Parlement provenant du fisc national et d'autres considérations budgétaires.

- C. **Concernant la désignation d'une personne focale pour la transposition de la loi type dans le droit interne:** assurer la liaison avec le Comité régional de surveillance des lois modèles parlementaires (RPMLOC) et aider à suivre la domestication des lois modèles du PF de la SADC. Je voudrais signaler que notre Comité international

La Division des relations et du protocole est saisie du dossier, en collaboration avec notre Groupe parlementaire sur les relations internationales (PGIR).

- D. **Enfin, concernant le recrutement des chercheurs en santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR)** Je tiens à signaler que notre unité de recherche, au sein de la Division des services de connaissances et d'information, a été saisie de cette question. Au sein de notre Parlement, ce processus a été assez long en raison, entre autres, des exigences opérationnelles et des considérations budgétaires. Cependant, je peux annoncer que la présélection a été effectuée et que les entretiens ont eu lieu le mardi 13 mai 2025. La date prévue pour l'entrée en fonction du candidat retenu était le 1er juin 2025, sous réserve de sa disponibilité immédiate.

Monsieur le Président, je m'y

soumets. Merci.